

53 - Subvention à Antenne Petite Enfance de Franche-Comté

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Seule crèche associative de Besançon, la structure multi-accueil de l'Antenne Petite Enfance de Franche-Comté accueille quotidiennement 25 enfants âgés de 7 mois à 4 ans, à un rythme minimum d'une demi-journée par semaine et maximum de 5 journées complètes.

Au titre de son projet éducatif, la spécificité de la structure multi accueil est d'être un espace ouvert dans lequel circulent librement les enfants d'âges différents. Le projet éducatif met l'accent sur diverses activités d'éveil et de développement psychomoteur, dont en particulier des activités dans un espace d'eau nécessitant l'acquisition de jeux spécifiques.

Cette structure est intégrée dans le Contrat Enfance et Jeunesse Ville-CAF, mais un soutien financier complémentaire est nécessaire pour l'activité de l'espace jeux d'eau pour lequel la Direction Petite Enfance propose une aide exceptionnelle de 800 €.

La subvention de 800 € sera imputée sur les crédits inscrits au BP 2011 au chapitre 204.64.2042.504.44000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer la subvention d'équipement d'un montant de 800 € à Antenne Petite Enfance de Franche-Comté,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de participation financière de la Ville à cette opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.